DÉLIBÉRATION N°CP 2021-334
DU 22 SEPTEMBRE 2021

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS RELATIVES AUX DISPOSITIFS

La commission permanente du conseil régional d'Île-de-France,

VU le règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 publié au JOUE L 352 du 24 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis et modifié par le règlement 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE L 215 du 7 juillet 2020 ;

VU le règlement (UE) n° 2016-679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ;

VU le règlement (UE) n°651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité publié au JOUE L187 le 26 juin 2014 modifié par le règlement 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE L156 du 20 juin 2017 et par le règlement 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE L215 du 7 juillet 2020 ;

VU le régime exempté SA.58981 relatif aux aides à la formation pour la période 2014-2023, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 du 17 juin 2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014 modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE L156 du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE L215 du 7 juillet 2020 ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code du travail, notamment la sixième partie ;

VU la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

VU la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale ;

VU la délibération n° CR 72-07 du 27 juin 2007 portant adoption du schéma régional de la formation, initiale et continue, tout au long de la vie 2007-2013, prorogée par la délibération n° CR 80-13 du 26 septembre 2013 ;

VU la délibération n° CR 58-08 du 26 juin 2008 relative au service public régional de la formation et de l'insertion professionnelles : politique régionale en faveur de l'accès et du retour à l'emploi qualifié, dans le cadre du schéma régional des formations ;

VU la délibération n° CR 54-09 du 19 juin 2009 relative au service public régional de formation et d'insertion professionnelles : refonte des dispositifs régionaux de formation des personnes privées d'emploi ;

VU la délibération n° CR 17-12 du 17 février 2012 relative au renforcement du service public de formation et d'insertion professionnelles, et notamment son annexe 6 relative à l'expérimentation ;

VU la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative aux 100 000 nouveaux stages pour les jeunes Franciliens ;

VU la délibération n° CR 2017-51 du 9 mars 2017 modifiée adoptant la Charte régionale des

valeurs de la République et de la laïcité ;

VU la délibération n° CP 2018-099 du 16 mars 2018 portant soutien régional aux actions expérimentales ;

VU la délibération n° CP 2018-230 du 4 juillet 2018 portant règlement d'intervention du dispositif Actions territorialisées et 2e affectation Actions expérimentales ;

VU la délibération n° CP 2018-488 du 21 novembre 2018 relative à l'adoption de la convention entre la Région et l'Agence de Services et de Paiement (ASP);

VU la délibération n° CP 2019-057 du 24 janvier 2019 relative aux Actions expérimentales – Première affectation ;

VU la délibération n° CP 2019-089 du 19 mars 2019 relative au programme régional Actions expérimentales : deuxième affectation 2019 – Programme régional Actions territorialisées : première affectation 2019 ;

VU la délibération n° CP 2019-305 du 3 juillet 2019 relative à la consultation « Formations e-learning et multimodales » – Mise en œuvre du Pacte – Subventions « Actions territorialisées » et « Actions expérimentales » ;

VU la délibération n° CR 2020-017 du 11 juin 2020 relative au Pacte régional d'investissement dans les compétences 2020 et à la convention-cadre région Île-de-France et Pôle emploi 2020/2023 ;

VU la délibération n° CP 2020-467 du 18 novembre 2020 diverses mesures pour la formation professionnelle qualifiante

VU la délibération CP 2021-171 du 1er avril 2021 portant affectations au PRFE et PPMJ – aide à la formation – actions territorialisées et actions expérimentales – subvention 2021 CDRIML

VU la délibération n° CR 2021-039 du 2 juillet 2021 relative aux délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente ;

VU la délibération n° CR 2021-038 du 2 juillet 2021 relative aux délégations de pouvoir du conseil régional à sa Présidente;

VU la délibération n° CR 2021-055 du 21 juillet 2021 portant prorogation du règlement budgétaire et financier ;

VU le budget de la Région Île-de-France pour 2021 ;

VU l'avis de la commission de l'emploi et de la formation professionnelle ;

VU l'avis de la commission des finances et des fonds européens ;

VU le rapport n°CP 2021-334 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Attribution de subventions au titre du programme Actions territorialisées

Décide de participer, au titre du programme « Actions territorialisées », au financement de trois projets portés par INITIATIVES 77, les Club Face Yvelines et Paris Saclay et détaillés en annexe 1 à la présente délibération par l'attribution de trois subventions d'un montant maximum prévisionnel de **308 873,67 €**.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de conventions conformes à la convention-type, jointe en annexe de la délibération n° CP 2019-089 du 19 mars 2019 susvisée, et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement de **308 873,67 €** sur le chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 113 « Formation certifiante des personnes en recherche d'emploi », programme HP 113-006 (113-006) « Formations qualifiantes et métiers », Action 111 00603 « Formations qualifiantes et métiers » du budget 2021.

Article 2 : Attribution de subventions au titre du programme Actions expérimentales

Décide de participer, au titre du programme « Actions expérimentales », au financement des deux projets portés par BALTHAZAR SERVICES et l'ASSOCIATION JEAN LUC FRANCOIS détaillés en annexe 1 à la présente délibération par l'attribution de deux subventions d'un montant maximum prévisionnel de **308 100 €**.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature d'une convention conforme à la convention-type, jointe en annexe de la délibération n° CP 2019-057 du 24 janvier 2019 susvisée, et autorise la présidente du conseil régional à la signer.

Affecte une autorisation d'engagement de **308 100 €**, disponibles sur le chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 112 « Formation professionnalisante des personnes en recherche d'emploi », programme HP 112-006 « Formations qualifiantes et métiers », Action 11100605 « Formations complémentaires » du budget 2021.

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution de ces subventions, à compter de la date prévisionnelle de démarrage indiquée dans la fiche-projet en annexe 1 à la présente délibération, par dérogation prévue à l'article 29 (subventions de fonctionnement) du règlement budgétaire et financier susvisé.

Le financement du programme « Actions expérimentales » s'inscrit dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences.

La présidente du conseil régional
d'Île-de-France

VALÉRIE PÉCRESSE

Acte rendu exécutoire le 23 septembre 2021, depuis réception en préfecture de la région Île-de-France le 23 septembre 2021 (référence technique : 075-237500079-20210922-lmc1121548-DE-1-1) et affichage ou notification le 23 septembre 2021.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours

devant le tribunal administratif territorialement compétent.

ANNEXE A LA DELIBERATION

Annexe 1 : Fiches projets

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP-334

DOSSIER N° 21008765 - Le technicien d'intervention télécom, réseaux mobiles

Dispositif : Actions territorialisées (n° 00001102)
Délibération Cadre : CP2018-230 du 04/07/2018
Imputation budgétaire : 931-113-65738-111006-400
Action : 11100603- Formations qualifiantes et métiers

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Actions territorialisées	122 994,67 € TTC	70,00 %	86 096,27 €
		Montant total de la subvention	86 096,27 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : INITIATIVES 77
Adresse administrative : 49 AV THIERS
77000 MELUN
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Anne-Laure FONTBONNE, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 novembre 2021 - 30 avril 2022
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Ce projet s'inscrit dans le cadre du Plan France Très Haut débit, qui vise à couvrir l'intégralité du territoire en Très Haut Débit d'ici 2025, et porte plus particulièrement sur le déploiement de la 5 G, en concertation avec la population et les élus locaux.

Ce déploiement ne peut s'imaginer sans la mise en place de nouveaux pylônes et de nouveaux matériels et va engendrer des besoins en recrutement importants sur le poste de technicien / technicienne d'intervention télécom réseaux mobiles sur le territoire national ainsi qu'à l'échelle régionale et départementale.

La formation de technicien / technicienne d'intervention télécom réseaux mobiles n'est, à l'heure actuelle, pas financé dans le cadre des dispositifs de formation régionaux et ce projet doit permettre de le mettre en œuvre dans le sud du département seine et marnais.

Cette action territorialisée propose un parcours certifiant qui associe des entreprises du secteur, localisées notamment en Seine et Marne, et doit assurer aux 12 stagiaires visés par l'action un emploi en parallèle du déploiement filaire.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- SEINE ET MARNE
- ESSONNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Charges salariales (ingénierie de projet)	4 826,67	3,92%
Charges salariales (coordination)	15 040,00	12,23%
Charges indirectes (forfait 15%)	2 980,00	2,42%
Coût pédagogique (organisme de formation)	100 148,00	81,42%
Total	122 994,67	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Participation Région Ile-de-France	86 096,27	70,00%
Fonds propres	18 398,40	14,96%
Valorisation organisme de formation	18 500,00	15,04%
Total	122 994,67	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.58981 Formation (ex SA.40207) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020, relatif à : aides à la formation

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-334

DOSSIER N° 21008762 - AT_Métiers en tension

Dispositif : Actions territorialisées (n° 00001102)
Délibération Cadre : CP2018-230 du 04/07/2018
Imputation budgétaire : 931-113-65738-111006-400
Action : 11100603- Formations qualifiantes et métiers

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Actions territorialisées	159 126,72 € TTC	70,00 %	111 388,70 €
		Montant total de la subvention	111 388,70 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CLUB FACE PARIS SACLAY
Adresse administrative : 15 AV DE NORVEGE
91140 VILLEBON-SUR-YVETTE
Statut Juridique : Association
Représentant : Jean-Luc Calonne, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 octobre 2021 - 31 décembre 2022
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Projet passerelle qui permet aux 75 bénéficiaires demandeurs d'emploi de longue durée de pouvoir retourner à l'emploi rapidement sur des métiers en tension du territoire de Paris-Saclay. Les métiers ciblés sont au nombre de 3 : maçon voirie réseau divers, commis de cuisine et logisticien.
Le projet, porté par le club d'entreprise FACE, bénéficie d'un vaste réseau d'entreprises, facilitant l'insertion professionnelle des stagiaires.

La formation dure 135 h en centre de formation et 35 h en entreprise. Elle se décompose de la manière suivante :
1. Remise à niveau Savoirs de base adaptée aux métiers visés (5 jours)
2. Remise à niveau outils numériques et bureautiques (5 jours)
3. Estime de soi (2 jours), connaissance de l'entreprise et métiers visés (2 jours), Droits et devoirs en milieu professionnel (2 jours)
4. Immersion dans l'entreprise (4 jours)
5. Parrainage/Coaching Dirigeants bénévoles pendant et post action (3 mois).
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- ESSONNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Ingénierie de projet	7 521,12	4,73%
Coordination	22 563,36	14,18%
Accompagnement spécifique	22 521,12	14,15%
Coûts pédagogiques	75 000,00	47,13%
Contribution mentorat	24 000,00	15,08%
Charges indirectes	7 521,12	4,73%
Total	159 126,72	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Île-de-France	111 388,70	70,00%
Fonds propres	23 738,02	14,92%
Contribution mentorat	24 000,00	15,08%
Total	159 126,72	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.58981 Formation (ex SA.40207) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020, relatif à : aides à la formation

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-334

DOSSIER N° 21008763 - AT METIERS EN TENSION

Dispositif : Actions territorialisées (n° 00001102)
Délibération Cadre : CP2018-230 du 04/07/2018
Imputation budgétaire : 931-113-65738-111006-400
Action : 11100603- Formations qualifiantes et métiers

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Actions territorialisées	159 126,72 € TTC	70,00 %	111 388,70 €
		Montant total de la subvention	111 388,70 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FACE YVELINES
Adresse administrative : 1 RUE DES HETRES
78190 TRAPPES
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Gauthier PRATE, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 décembre 2021 - 31 décembre 2022
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Projet passerelle qui permet aux 75 bénéficiaires demandeurs d'emploi de longue durée de pouvoir retourner à l'emploi rapidement sur des métiers en tension du territoire de Paris-Saclay. Les métiers ciblés sont au nombre de 4 : maçon voirie réseau divers, agent de sécurité, employé(e) de restauration, aide-soignant(e).
Le projet, porté par le club d'entreprise FACE, bénéficie d'un vaste réseau d'entreprises, facilitant l'insertion professionnelle des stagiaires.

La formation dure 135 h en centre de formation et 35 h en entreprise. Elle se décompose de la manière suivante :
1. Remise à niveau Savoirs de base adaptée aux métiers visés (5 jours)
2. Remise à niveau outils numériques et bureautiques (5 jours)
3. Estime de soi (2 jours), connaissance de l'entreprise et métiers visés (2 jours), Droits et devoirs en milieu professionnel (2 jours)
4. Immersion dans l'entreprise (4 jours)
5. Parrainage/Coaching Dirigeants bénévoles pendant et post action (3 mois).
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de

cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- YVELINES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
"Ingénierie de projet (diagnostic, conception, évaluation)"	10 296,00	6,97%
"Coordination (partenariat, recrutement, suivi administratif) "	41 184,00	27,90%
Coûts pédagogiques	75 000,00	50,81%
Frais généraux de mission (déplacement, communication...)	6 140,00	4,16%
Accompagnement spécifique	15 000,00	10,16%
Total	147 620,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Participation Région Ile-de-France	103 334,00	70,00%
Fonds propres	44 286,00	30,00%
Total	147 620,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.58981 Formation (ex SA.40207) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020, relatif à : aides à la formation

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-334

DOSSIER N° 21008805 - Action expérimentale Le Bastion

Dispositif : Actions expérimentales sécurisation parcours de formation tournés vers l'emploi (n° 00000821)
Délibération Cadre : CR17-12 du 17/02/2012
Imputation budgétaire : 931-112-65738-111006-400
Action : 11100605- Formations complémentaires

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Actions expérimentales sécurisation parcours de formation tournés vers l'emploi	273 100,00 € HT	61,55 %	168 093,05 €
		Montant total de la subvention	168 100,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : BALTHAZAR SERVICES
Adresse administrative : 20 RUE COURTANESSE
91790 BOISSY SOUS SAINT YON
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Monsieur OLIVIER GIRINON

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 22 septembre 2021 - 22 novembre 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'ingénierie nécessaire à la mise en place du projet nécessite un démarrage au 22 septembre 2021

Description :
"Ré-enchanter les campagnes" est un dispositif territorial d'entrepreneuriat innovant en zone rurale qui permet le rapprochement entre des besoins identifiés et qualifiés des territoires ruraux avec des candidats à l'entrepreneuriat (demandeurs d'emploi ou en reconversion professionnelle) afin de faire émerger des projets innovant et responsable sur ces territoires. L'objectif de ce parcours est de réduire le taux d'échec de la création d'entreprise et de pérenniser la création de son propre emploi à minima et plus largement la création d'emploi non délocalisable en Île-de-France.

Cette action concerne 30 participants qui intègreront le programme par sessions de 15 personnes.

Le parcours se décline de la manière suivante :
Phase 1 - Structuration des besoins de territoire
Phase 2– Formation Action
Le programme propose un accompagnement physique & distanciel en individuel et collectif. Il s'appuie sur un réseau de partenaires diversifié :

- Association des Maires ruraux de France, l'association contribue à l'identification de défis, mais aussi de candidats potentiels qui ont besoin d'un accompagnement pour structurer leur projet.
- La Maif startup club est sponsor du dispositif cette première action. La Maif cofinance les expérimentations menées par les porteurs de projets dans le cadre du parcours d'émergence.
- Le réseau Initiative France représenté par sa filiale Initiative Essonne intervient en amont dans l'identification de candidat potentiel.
- CER France est un réseau associatif de conseil et d'expertise comptable. Il intervient sur le module 6 du parcours, dans l'accompagnement individuel à la structuration juridique et financière.
- Brie'Nov : met à disposition son réseau de partenaires et de tiers-lieux afin d'activer le continuum de l'entrepreneuriat en Seine-et-Marne.
- Ecole Polytechnique, dans le cadre de ce partenariat, plusieurs enseignants-chercheurs interviennent dans le parcours.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Ingénierie pédagogique	20 000,00	7,32%
Enseignement présentiel	25 200,00	9,23%
Enseignement distanciel	6 000,00	2,20%
Coaching individuel	67 200,00	24,61%
Frais administratifs	1 700,00	0,62%
Loyers et charges	60 000,00	21,97%
Ingénierie de projet (identification et structuration de 30 projets)	90 000,00	32,95%
Mise en place de la plateforme E-learning	3 000,00	1,10%
Total	273 100,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Participation financière Région Ile-de-France	168 100,00	61,55%
Participation financière des candidats	30 000,00	10,98%
Sponsors partenaire (Maif Start up Club)	75 000,00	27,46%
Total	273 100,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.58981 Formation (ex SA.40207) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020, relatif à : aides à la formation.

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-334

DOSSIER N° 21008693 - ASSOCIATION JEAN LUC FRANCOIS action expérimentale

Dispositif : Actions expérimentales sécurisation parcours de formation tournés vers l'emploi (n° 00000821)
Délibération Cadre : CR17-12 du 17/02/2012
Imputation budgétaire : 931-112-65738-111006-400
Action : 11100605- Formations complémentaires

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Actions expérimentales sécurisation parcours de formation tournés vers l'emploi	217 100,00 € TTC	64,49%	140 000,00 €
		Montant total de la subvention	140 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION JEAN LUC FRANCOIS
Adresse administrative : 70 AVENUE EDOUARD VAILLANT
93500 PANTIN
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur JEAN-LUC FRANCOIS, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 18 octobre 2021 - 20 mars 2023
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Le projet mobilise les stagiaires sur un objectif concret et pratique : réaliser une collection de 6 pièces.

Pour le stage en entreprise, l'association mobilise son réseau de partenaires :

La fédération française du prêt à porter féminin, le syndicat de Paris de la mode féminine, Defi mode, l'Institut national des métiers d'art, l'Adive, France Active, la fondation EY, des salons tels que Messe Frankfurt, Première vision Paris, des écoles de mode comme Mod'spé Paris ou Esmod et enfin plusieurs entreprises et fondations privées dans le secteur du textile et de l'habillement (Hermès et autres maisons de couture…).

L 'accompagnement proposé positionne les stagiaires dans la démarche active nécessaire au retour vers l'emploi.
Les trois métiers principaux visés sont les suivants :
- mécanicien modèle,
- opérateur de finition,
- retoucheur.

La structure agit également en tant qu'incubateur de créateurs et offre la possibilité à ceux qui le souhaitent de candidater dans cet incubateur pour être accompagner dans la création de sa propre marque.

84 stagiaires seront formés sur l'action de formation mise en place pour une durée de formation de 400 heures.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaires ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Salaires et charges	137 300,00	63,24%
Frais administratifs	13 100,00	6,03%
Loyers et charges	33 000,00	15,20%
Equipement/matériel	23 800,00	10,96%
Amortissements	9 900,00	4,56%
Total	217 100,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Pôle Emploi	12 000,00	5,53%
CGET	6 100,00	2,81%
Participation de la Région	140 000,00	64,49%
Caisse des dépots	15 000,00	6,91%
Défimode	9 000,00	4,15%
Fondation Vinci,EDF, Fondation Hermès	35 000,00	16,12%
Total	217 100,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
Règlement de minimis 1407/2013 publié au JOUE L352/1 du 24 décembre 2013 modifié par le règlement 2020/972 publié au JOUE L215/3 du 7 juillet 2020, relatif à : Aides de minimis entreprise